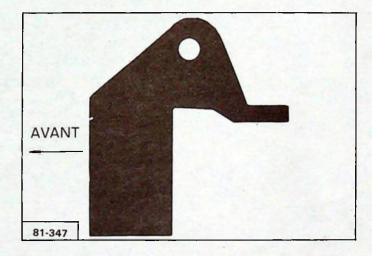
CITROËNA SERVICES A LA CLIENTELE Département Technique Après-Vente N° 82-18 GX - AT. Le 22 Mars 1982 FREINS ARRIERE Plaquettes anti-bruit GSA TOUS TYPES

Depuis Mars 1982 (Numéro d'organisation P.R. : 1941), adjonction d'une plaquette anti-bruit entre pistons et plaquettes de frein arrière.

Cette plaquette a un sens de montage impératif.



Le montage de cette plaquette anti-bruit entraîne la suppression de l'ancienne cale interposée entre ressort et plaquettes de frein.

PIECES DE RECHANGE.

DESIGNATION	№ P.R.
Jeu de deux plaquettes anti-bruit	95 568 830

REPARATION.

Il est possible de monter ces plaquettes sur les véhicules sortis antérieurement, à condition de supprimer l'ancienne cale anti-bruit.

Remarque importante:

L'appui du ressort doit toujours se faire sur l'arrière des plaquettes de freins.